“Pas un euro d’argent public ne doit aller aux ennemis de la République” : la ministre Sarah El Haïry veut faire signer un contrat d’engagement républicain aux associations

21/03/2021 à 9h56



[…]

Comment comptez-vous agir contre les associations qui bénéficient de subventions publiques et qui manquent au pacte républicain?

Pas un euro d’argent public ne doit aller aux ennemis de la République. Désormais, nous utiliserons le contrat d’engagement républicain adossé aux articles 6 et 7 du projet de loi confortant les principes de la République. Ce contrat permettra une clarification, car ceux qui ne le signeront pas ne pourront plus être, d’une manière ou d’une autre, des partenaires de l’État. Il protège ainsi le statut associatif du dévoiement de certains séparatistes.

Comment expliquer qu’à Poitiers une adolescente ait refusé de chanter La Marseillaise, dont les paroles seraient “hostiles aux musulmans”?

Au-delà de cette adolescente que je ne veux pas stigmatiser, je tiens à insister sur le rôle primordial des adultes qui l'ont encadrée. Il est de leur responsabilité de poser des repères clairs pour casser les fausses perceptions. J'ai ainsi rappelé que la rédaction de notre hymne national datait du XVIIIe siècle et ne visait aucune religion. L'attitude de certains conseillers municipaux aussi n'a pas permis de donner l'exemple et de créer de l'unité. Ce jour-là, ils n'ont pas été républicains au sens premier du terme.

[…]

Le JDD